

Règlement du jeu Facebook pour Good Idea

Préambule

La **CLC** (Confédération Luxembourgeoise du Commerce), ayant son siège social au 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce n° 5163, pouvant être contactée sur l'adresse contact@goodidea.lu, dénommée ci-après la Société Organisatrice, met en place un jeu en ligne sur la page Facebook dédiée <http://www.facebook.com/#!/GOODIDEALUXEMBOURG>, avec l'assistance de l'agence de communication Vanksen.

Le jeu organisé, dénommé «**TENTEZ VOTRE CHANCE AVEC GOOD IDEA**» est un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, ci-après le « Jeu-concours », qui se tiendra entre le 22 octobre 2013 et le 7 avril 2014 15h00 inclus (heure de Luxembourg) et qui a pour but de faire gagner différents lots par tirage au sort grâce à 8 mini jeux répartie sur la durée indiquée.

Le Jeu est accessible via la page officielle de GOODIDEA au sein de la plateforme Facebook® à l'adresse suivante <http://www.facebook.com/#!/GOODIDEALUXEMBOURG>, au sein d'un onglet dédié développé par GOOD IDEA, et Vanksen.

Il est précisé que le présent Jeu est développé et géré par la **CLC**, à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu au sein de sa plateforme ci-après « la Plateforme ».

Le présent document est le règlement du jeu, ci-après le « Règlement », du Jeu-concours. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication sur la page Facebook par la Société Organisatrice.

Note importante : Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté l'ensemble du Règlement, des Mentions Légales et de la Charte du site avant tout accès au Jeu-Concours, et obligatoirement avant toute inscription pour participer à ce dernier.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et Participant pendant la durée du jeu. Il est en conséquence conseillé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou d'imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 1 : Conditions d'accès

1.1. La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous ci-après le « Participant » :

- (i) personne physique de plus de 16 ans,
- (ii) disposant d'un accès Internet, d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) ayant un compte sur la Plateforme
- (iv) ayant cliqué sur « J'aime » afin de devenir fan de la page : <http://www.facebook.com/#!/GOODIDEALUXEMBOURG>
- (v) accédant à la Plateforme et participant au Jeu entre le 22 octobre 2013 et le 7 avril 2014 15h00 inclus (heure de Luxembourg).

La Société Organisatrice procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra être validée.

1.2. La participation au Jeu est limitée à une adresse e-mail valide associée au nom et prénom du Participant. Le Participant pourra toutefois être exclu en présence d'inscriptions multiples. L'organisateur se réserve le droit de demander à chacun des Participants la preuve de leur admissibilité au jeu. Les Participants ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité et de leur identité seront automatiquement exclus du jeu et ne pourront réclamer aucun prix.

1.3. L'accès au Jeu est interdit aux membres de la **CLC** et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS).

Article 2 : Participation

2.1. Chaque mini jeu est ouvert à toute personne pouvant accéder à l'ensemble des jeux conformément aux conditions disposées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Une seule participation par mini jeu, par personne (même nom, même prénom, même email) sera acceptée. Pour être inscrit à chaque mini jeu le Participant devra renouveler les actions ci-dessous décrites pour chacun d'entre eux en fonction des périodes ci-dessous :

Mini jeu 1	Du 22 octobre au 11 novembre	Mini jeu 5	Du 14 janvier au 3 février
Mini jeu 2	Du 12 novembre au 2 décembre	Mini jeu 6	Du 4 février au 24 février
Mini jeu 3	Du 3 décembre au 23 décembre	Mini jeu 7	Du 25 février au 17 mars
Mini jeu 4	Du 24 décembre au 13 janvier	Mini jeu 8	Du 18 mars au 7 avril

Les Participants au Jeu devront strictement respecter pour chaque mini-jeu les actions suivantes pour s'inscrire à chaque tirage au sort concerné :

- Se rendre la page de la Plateforme dédiée à GOODIDEA accessible à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/#!/GOODIDEALUXEMBOURG> et le cas échéant devenir fan de la page selon la procédure décrite,
- Se rendre sur la page GOODIDEA dédiée au Jeu Concours pour accéder au mini jeu en cours,
- Répondre correctement à la ou les question(s) posées en choisissant la réponse correcte parmi les choix proposés et valider
- Remplir le formulaire d'inscription en complétant l'ensemble des informations obligatoires demandées : nom, prénom, adresse email.
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet.
- Cliquer sur le bouton « je tente ma chance » pour valider son inscription.

Au terme de chacune des périodes de mini jeu les participants seront informés des réponses correctes qu'il fallait apporter et ainsi auront connaissance des gagnants. .

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. GOODIDEA se dégage de toute responsabilité dans le cas où le participant ferait usage de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voir usurpant l'identité d'un tiers, ou encore utilisant des programmes ou robots pour créer des identités virtuelles et/ou fantaisistes.

2.2. La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Page Facebook officielle de GOODIDEA sur la page dédiée au Jeu Concours.

L'objet du jeu est de répondre à l'une des questions posées afin d'être inscrit au tirage au sort. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

2.3. La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire du Jeu.

Il est précisé dans ce cadre que la Société Organisatrice pourra procéder, ou faire procéder, à un contrôle des inscriptions. En conséquence, les formulaires du Jeu incomplets, comportant des erreurs, ou contraires aux dispositions du Règlement ne seront pas pris en considération et le Participant ayant communiqué des informations incorrectes ou ayant tenté de s'inscrire plusieurs fois sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée de ce fait.

2.4. Tout Participant s'engage à participer au Jeu dans le respect du Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu sur simple décision de la Société Organisatrice.

Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots

3.1. Prix

Mini jeu	Partenaire	Cadeau	Valeur
Mini jeu 1	Bubbles Hairdresser	1 ^{er} lot : un lissage brésilien-coupe-brushing 2 ^{ème} lot : un shampoing-couleur-coupe-brushing-soin 3 ^{ème} lot : un shampoing-coupe-brushing-soin	119,00€ TTC 99,00€ TTC 59,00€ TTC
Mini jeu 2	Zora-Li	1 ^{er} lot : deux bonnets Merino aux noms personnels 2 ^{ème} lot : deux serviettes de bain (couleur au choix, selon le stock) aux noms personnels 3 ^{ème} lot : un kit bébé comprenant un bavoir et une paire de chaussons	110,00€ TTC 75,00€ TTC 70,00€ TTC
Mini jeu 3	Bodyveda	1 ^{er} lot : un soin visage « Dr. Hauschka » 2 ^{ème} lot : un soin visage « Dermalogica » 3 ^{ème} lot : un massage « Pijat Bali » 4 ^{ème} lot : un massage relaxation	95,00€ TTC (par lot)
Mini jeu 4	Le Clervaux	1 ^{er} au 2 ^{ème} lot : un menu pour deux personnes (3 plats, incluant apéritif, café ou thé et deux verres de vin par personne)	100,00€ TTC (par lot)
Mini jeu 5	Lush	1 ^{er} lot : un coffret douche-bain-soin 2 ^{ème} lot : un coffret douche-bain-soin 3 ^{ème} lot : un coffret douche-bain-soin 4 ^{ème} au 13 ^{ème} lot : une boule de bain	50,00€ TTC 30,00€ TTC 15,00€ TTC 5,00€ TTC (par lot)
Mini jeu 6	Yachting	1 ^{er} lot : une bouteille Moët&Chandon ICE Impérial 0.7 (à consommer sur place) 2 ^{ème} lot : une bouteille Moët&Chandon Rosé Impérial 0.7 (à consommer sur place)	89,00€ TTC 89,00€ TTC
Mini jeu 7	Mudam Boutique	1 ^{er} lot : une perrette rose « Y a pas le feu au lac » 2 ^{ème} lot : une corbeille à fruits ENO 3 ^{ème} au 7 ^{ème} lot : un jeu mémo LUXEMBOURG	32,60€ TTC 20,00€ TTC 10,50€ TTC (par lot)
Mini jeu 8.	Smileys Lounge Spa	1 ^{er} au 4 ^{ème} lot : une entrée wellness avec 4 massages dos 5 ^{ème} au 6 ^{ème} lot : un soin visage	55,00€ TTC (par lot) 70,00€ TTC (par lot)

3.2. Détermination des gagnants

Les gagnants sont déterminés par un tirage au sort effectué à la fin de chaque mini jeu, de façon électronique et totalement aléatoire parmi les participants valablement inscrits au Jeu pendant la période du mini jeu concerné.

Un seul lot sera attribué par Participant (même nom, même adresse email) par tirage au sort. Une même personne peut participer à un ou plusieurs mini jeux mais ne peut participer qu'une seule fois par mini jeu.

Le tirage au sort de chaque mini jeu se déroulera comme il suit :

Chaque jour de fin de la période d'un mini jeu, à 23 h 59 les inscriptions pour ce mini jeu sont arrêtées et la base de données mentionnant l'ensemble des données des participants ayant répondu correctement aux questions posées, constituée à cette date et heure sera extraite.

De façon informatisée, dans les deux jours suivant le lendemain du jour de fin de la période de jeu, un tirage au sort électronique et aléatoire aura lieu dans la base de données susmentionnée comme suit : le premier nom tiré au sort sera déterminé comme le gagnant du premier lot, son nom sera alors supprimé de la base de données. Cette action sera reproduite autant de fois qu'il y a de lot en jeu pour chaque mini jeu.

A chaque début de mini jeu les Participants devront revenir sur la Plateforme pour s'inscrire au nouveau mini jeu en cours conformément à l'article 2.1.

La procédure du tirage au sort sera suivie par un Jury constitué librement par la Société Organisatrice, et pourra faire l'objet d'un contrôle auprès d'un huissier.

3.3. Information des gagnants / remise des prix

La Société Organisatrice informera les gagnants par e-mail dans les 15 (quinze) jours suivants la date de détermination des gagnants par période de mini jeu.

L'e-mail d'information contiendra une liste d'éléments à fournir pour pouvoir bénéficier du lot. Les gagnants devront apporter les réponses demandées pour valider leur gain par retour d'e-mail dans le délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception du mail d'information de la Société Organisatrice, et notamment :

- Nom et prénom du gagnant, qui doivent être identiques à ceux mentionnés au sein de la base
- Photocopie de la carte d'identité
- Adresse postale
- Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, autorisation de son représentant légal et photocopie de leur carte d'identité.

Sauf précisions contraires de la part de la Société Organisatrice, les gagnants recevront un email confirmant le gain, dans un délai de 15 (quinze) jours à partir de la réception du mail de confirmation du gagnant par la Société Organisatrice. Le lot sera à récupérer directement dans le commerce mentionné dans le mail de confirmation du gain. Ce mail indique également le délai de récupération du gain.

A défaut de réception du mail de réponse du gagnant dans les délais impartis, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer le lot du gagnant défaillant à un autre Participant, en utilisant la base de données susmentionnée, à l'exclusion de l'ensemble des gagnants désignés. La Société Organisatrice pourra également disposer du lot comme elle le souhaite et ne pas l'attribuer.

3.4. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la Société Organisatrice, sans préjudice des paragraphes qui suivent.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du retard ou problème éventuel dans l'acheminement du gain, ou d'une erreur d'acheminement ou de la perte de celui-ci lors de son expédition, si le gain fait l'objet d'un envoi par le commerce.

Les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte.

Article 4 : Modification / arrêt du Jeu

4.1. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu-concours ainsi que les mini jeux dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu-concours ou des mini jeu conformément aux dispositions du Règlement des jeux et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à virus ou non) ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données.

4.2. Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu ou des mini jeux devait intervenir, la Société Organisatrice communiquera aux Participants par courrier électronique et/ou par publication sur la page Facebook (à son choix) les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu qui feront par ailleurs l'objet d'un avenant au Règlement.

Il est précisé que la Société Organisatrice informera les Participants dans ce cadre et les mettra en mesure de confirmer leur participation en acceptant les nouvelles règles en vigueur.

4.3. En cas de modification des conditions du Jeu ou des mini jeux, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu ou des mini jeu, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.4. Chacun des Participants accepte enfin que la Société Organisatrice puisse mettre fin au Jeu-concours à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus concernant notamment les conditions d'accès au Jeu-concours ainsi que l'absence de respect des droits de tiers et des dispositions en vigueur par le Participant dans le cadre de sa modération a priori.

La Société Organisatrice communiquera l'annulation au Jeu-concours par publication et/ou envoi d'e-mail aux Participants en précisant, si elle estime nécessaire, les raisons de cette annulation.

Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou

non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque

- de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Mentions Légales au regard des informations et moyens en sa possession
- de l'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires
- de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits
- toute réclamation à ce sujet devra être adressée au fabricant du lot concerné
- la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable du comportement des gagnants lors du repas pris au restaurant Le Clervaux (lot du mini jeu 4) ainsi que de toute annulation du lot, liée au comportement des gagnants ou venant directement du restaurant.
- Concernant le lot du mini jeu 6 la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable du comportement des gagnants ou d'un tiers suite à la consommation du lot lors de leur présence dans l'établissement ainsi que de toute annulation du lot, liée au comportement des gagnants ou venant directement du bar.

Article 6 : Frais de participation

La Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Tout participant accédant à partir du Grand-Duché du Luxembourg au Jeu concours par l'utilisation d'un modem assurant la connexion à Internet au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – pourra demander le remboursement des coûts de connexion supportés dans le cadre de sa participation au Jeu. Le montant remboursé correspond à l'estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour réaliser son inscription et publier l'article, soit un forfait de 0,11€ TTC. Les frais de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Le remboursement sera réalisé dans les 30 jours ouvrés suivants la réception de la demande par virement bancaire sur simple demande écrite en envoyant un relevé d'identité bancaire et tout justificatif démontrant l'utilisation par le Participant d'une connexion à Internet par une ligne téléphonique facturée selon le temps passé à l'adresse suivante : 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg. La demande devra être adressée au plus tard 5 jours après la date de fin d'une action. Un seul remboursement par personne pendant toute la durée d'une. Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte.

Article 7 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation concernant le jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, soit par courrier soit par mail aux adresses mentionnées en préambule, pendant la durée du Jeu-concours et maximum dans un délai de 30 (trente) jours après la désignation du gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, soit par courrier soit par mail aux adresses mentionnées en préambule dans un délai de 7 (sept) jours après la réception de la confirmation du prix, sous réserve des dispositions de l'article 3.4 ci-dessus.

Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement des jeux, à faire un recours amiable auprès de la Société Organisatrice préalablement à toute action en justice contre cette dernière. Le Règlement est soumis à la loi luxembourgeoise.

Article 8 : Données à caractère personnel

En vertu de la loi luxembourgeoise modifiée du 2 août 2002 dite « loi pour la protection des données » ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le Participant est informé que certaines réponses indiquées comme telles dans le formulaire de participation sont obligatoires, et que le défaut de réponse à ces questions par le Participant lui interdira toute participation au jeu. Le formulaire d'inscription présent sur la page GOODIDEA Facebook dédiée demande la communication des données à caractère personnel suivantes : le nom, le prénom, et l'e-mail du Participant. Il est précisé que pour chaque mini jeu le participant devra re-remplir le formulaire d'inscription et valider le règlement.

Il est précisé que les données personnelles (nom, prénom et email) communiquées par le Participant avec son accord lors de l'inscription au Jeu-concours sont collectées pour la seule finalité d'informer la personne gagnante et ne seront communiquées qu'à la Société Organisatrice, étant entendu que l'agence Vanksen en sa qualité de prestataire technique établi au Luxembourg pourra y avoir accès.

Il est précisé que l'ensemble de ces données sont collectées pour la bonne administration du jeu et ne seront conservées que pendant la durée du jeu et au maximum dans les 3 mois suivant la fin de celui-ci. En conséquence, les données collectées via le formulaire d'inscription seront supprimées au terme du jeu, à savoir après réception des gains par les gagnants.

Les données personnelles (email, nom et prénom) collectées ne seront en aucun cas utilisées à des fins de sollicitations commerciales, ni divulguées à des sociétés tierces que celles mentionnées dans le présent Règlement, à l'exclusion des personnes ayant accepté de recevoir la newsletter en cochant la case à cet effet.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données. Ces droits s'exercent directement par l'envoi d'un mail à : contact@goodidea.lu.

Il est précisé que les personnes qui exerceront leur droit de radiation les concernant pendant la durée du jeu seront réputées renoncer à leur participation au Jeu-concours.

Article 9 : Convention de preuve électronique

La Société Organisatrice peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les Participants, sauf abus ou erreur manifeste.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque

disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez Mme Joëlle Baden, notaire, à Luxembourg, et est disponible sur le blog «www.goodidea.lu».

Le Règlement du Jeu-Concours peut être obtenu gratuitement en écrivant à la Société Organisatrice (à l'adresse : **CLC** 7 rue A. de Gasperi, L-1615 Luxembourg, dans la limite d'un (1) règlement par Participant (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

La demande devra mentionner l'intitulé du Jeu-concours ainsi que le nom, le prénom et l'adresse électronique du demandeur.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure.

De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement.

Réalisation : **CLC**